



LA CHAMPAGNE SYNDICALISTE

E-mail : udfo51@force-ouvriere.fr

Site : www.udfo51.com

Facebook : [UD FO Marne](https://www.facebook.com/UDFOMarne)

Twitter : [@Fo51Marne](https://twitter.com/Fo51Marne)

Directrice de Publication : Sylvie SZEFEROWICZ

Publicité : UD FO Marne 15 bd de la Paix 51100 REIMS

N° Commission Paritaire : 1 121 S 05 553

Imprimé par : UD FO Marne 15 bd de la Paix 51100 REIMS

ÉDITORIAL

L'ensemble des militants

**UDFO
DE LA MARNE**

Vous souhaitez une
Année 2020

emplie de camaraderie
Solidaire et Fraternelle

*Bonne et Heureuse
Année !*

**"ILS NE
SAVAIENT PAS
QUE C'ÉTAIT
IMPOSSIBLE,
ALORS ILS L'ONT
FAIT."**

MARK TWAIN



Numéro spécial Congrès de l'UD du 9 JUIN 2020 - 1^{ère} partie

En pages 7 à 10

Sylvie SZEFEROWICZ
SG UD FO Marne

SOMMAIRE

Page 2	Résolution de l'AG
Page 5	Plan de formation
Pages 7 à 10	SPÉCIAL CONGRÈS
Page 12	Actions UD
Page 15	Déclaration CPAM
Page 16	Après-midis débat à venir



5 NOVEMBRE 2019

ASSEMBLEE GENERALE

RESOLUTION ANNUELLE

Les syndicats Force Ouvrière de l'Union Départementale de la Marne réunis en Assemblée Générale ce mardi 5 novembre réaffirment solennellement les principes fondateurs de notre syndicalisme libre et indépendant de tout pouvoir tel qu'inscrit dans la charte d'Amiens de 1906.

A ce titre, ils rejettent toute modalité d'intégration des organisations syndicales que ce soit au sein de l'entreprise, au niveau des branches ou au niveau interprofessionnel.

C'est en ce sens qu'ils ont condamné et combattent encore la funeste loi dite de « représentativité » de 2008

C'est en ce sens qu'ils condamnent et combattent, la loi Travail Hollande/Macron/El Khomri et les ordonnances Macron/Pénicaud

C'est en ce sens qu'ils condamnent et refusent les grands débats et toutes méthodes participatives, par nature servile

C'est en ce sens qu'ils condamnent et dénoncent la volonté présidentielle de « réparer le lien entre l'église et l'état » (E. Macron Conférence des évêques de France Collège des Bernardins - 2018)

C'est en ce sens qu'ils condamnent et dénoncent l'annonce faite par le chef de l'état, le patron de l'entreprise France*, lors de sa conférence de presse du 25 avril 2019.

Nous citons : « *les partenaires sociaux, les associations, les élus travailleront ensemble avec le gouvernement sous l'autorité du 1^{er} ministre, et proposeront des solutions concrètes* » sur les questions d'emploi et de transition écologique.

Ainsi, Les syndicats Force Ouvrière de l'Union Départementale de la Marne réunis en Assemblée Générale le mardi 5 novembre 2019 considèrent qu'aucune organisation syndicale digne de ce nom ne saurait accepter de se mettre « sous l'autorité » d'un gouvernement, ni même d'une quelconque autorité religieuse, patronale ou financière, voire environnementale, de quelque manière que ce soit et sur quelque sujet que ce soit.

A ce titre ils tiennent à saluer la prise de position de la confédération qui a su rappeler que nous ne sommes ni des corps intermédiaires ni des supplétifs de l'état.

.../...

De fait il s'agirait d'un acte contraire à l'indépendance et au rôle des organisations syndicales s'inscrivant dans la lignée des visions autoritaires et corporatistes de la Charte du Travail, là aussi de bien sombre mémoire.

Fort de cette indépendance inscrite dans notre ADN de militant de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, les Syndicats Force Ouvrière de l'Union Départementale de la Marne dénoncent avec force et responsabilité l'ensemble des contre-réformes porteuses d'une régression sociale d'ampleur, régression mise en œuvre depuis des années par les gouvernements successifs.

Entre autres, l'Assemblée Générale des syndicats de l'Union Départementale FO 51 dénonce la loi de Transformation de la Fonction Publique qui vise à liquider le statut de la fonction publique et qui, à l'instar des lois travail et ordonnances MACRON/PENICAUD/HOLLANDE, veut liquider les CHSCT.

La liste de ces contre-réformes est telle qu'elle ne peut malheureusement être exhaustive. Mais les Syndicats Force Ouvrière de l'Union Départementale de la Marne affirment que toutes ont pour objectif de transformer notre modèle social, notre république sociale assise sur la démocratie représentative et par conséquent notre syndicalisme assis sur la Charte d'Amiens tel que nos aînés en 1906 ont souhaité le faire vivre.

Nous le refusons et le dénonçons. Nous le combattons.

Nous dénonçons notamment la volonté inscrite dans le PLFSS* 2020 de fusionner les aides sociales.

En effet quand l'assurance chômage elle-même est transformée de fait en aide sociale c'est un véritable service du travail obligatoire qui se dessine.

Ainsi mis « bout à bout », la destruction pleine et entière de l'assurance chômage, de la protection sociale, du droit à l'éducation et aux études, du droit à la formation professionnelle continue, du droit au logement, du droit à la santé et à une retraite décente, ne peuvent qu'aboutir à l'asservissement des travailleurs.

Mais les syndicats Force Ouvrière de l'Union Départementale de la Marne constatent aussi que partout dans le monde les peuples, et particulièrement les jeunes, se révoltent. Les luttes se répondent que ce soit avec des parapluies, des masques, des gilets, des drapeaux.

Le 21 septembre ce sont 15000 camarades de la CGT-FO qui se sont rassemblés à Paris, entraînant un changement de mot d'ordre pour la mobilisation initiée à l'origine sur le climat par la CGT le 24 septembre.

Le 28 septembre le CCN de la CGT-FO unanime a appelé à rejoindre l'appel unitaire des syndicats de la RATP (après leur grève massive du vendredi 13 septembre) pour une grève A PARTIR du 5 DECEMBRE 2019.

Depuis, et sans oublier les mouvements en cours depuis des mois à l'hôpital et chez les pompiers, depuis des années dans les EPHAD et par nos camarades retraités dans le cadre de leur groupe des 9*, les appels interpro et sectoriels se multiplient.

Tous les secteurs du transport, les raffineries, la sécurité sociale, le service public de l'emploi, sont désormais touchés. D'autres secteurs, tel l'enseignement et nombre d'entreprises privées organisent actuellement leurs AG.

Les organisations syndicales responsables de la Marne se rencontrent le 8 novembre prochain.

Le pouvoir tremble et allume des contre feux plus provocateurs les uns que les autres (comme de supprimer la retraite aux seuls entrants sur le marché de l'emploi, nos enfants !!)

La planète financière tremble.

C'est pourquoi les syndicats Force Ouvrière de l'Union Départementale de la Marne réunis en Assemblée Générale le mardi 5 novembre 2019 appellent clairement à la grève, à l'action, aux manifestations, aux piquets de grève, aux AG d'entreprise et services dès le 5 décembre 2019 de la façon la plus unitaire possible sur un mot d'ordre clair :

NON A LA RETRAITE PAR POINTS
RETRAIT DU PROJET MACRON/DELEVOYE
RESISTER - REVENDIQUER - RECONQUERIR

*(France service—France compétences—France recouvrement... cf. le livre programme du chef de l'état : « L'état en mode start up »)

*Groupe des 9 : CGT—FO—CFTC—CFE CGC—FSU—Solidaires—Retraités fonction publique—LSR—Ensemble et solidaire

*PLFSS : Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale

Etude : L'allongement de la vie professionnelle

Quelle est la place des quincas dans l'entreprise d'aujourd'hui ? Comment envisagent-ils leur avenir professionnel dans un monde du travail en profonde mutation ? Comment les entreprises prennent-elles en compte la problématique de l'allongement de la vie professionnelle ? ...

Malakoff Médéric Humanis s'est intéressé à la place des salariés de 55 ans et plus et à savoir comment les entreprises prennent en compte l'allongement de la vie professionnelle. Focus sur les résultats de cette étude (1) de perception réalisée en février 2019

Une étude qui pose des enjeux RH à anticiper

L'allongement de la vie professionnelle est loin d'être une source de sérénité. **34% des salariés** – tout âge confondu – se disent inquiets et **60% des dirigeants** se disent préoccupés par l'allongement de la vie professionnelle^[1]. [Cette étude](#) révèle que la première inquiétude des salariés concerne leur santé.

Ainsi, **8 salariés sur 10 craignent d'être confrontés à la fatigue physique (ou psychique)**, à des problèmes de santé ou à une usure professionnelle. De leur côté, plus de la moitié des dirigeants redoute la hausse des arrêts de travail et un tiers d'entre eux souhaite être accompagné dans la mise en œuvre de plans d'actions. Bref, bien vieillir au travail, ça se prépare.

Les quincas, un atout pour l'entreprise

Loin d'être seulement un coût, les salariés plus âgés sont aussi et surtout perçus comme **un atout pour l'entreprise**. **92% des dirigeants apprécient leurs compétences et leur expérience**, leur autonomie et leur capacité à prendre du recul (89%) et leur fort investissement personnel (78%).

Reclassements, aménagement des fins de carrière ou du temps de travail, transmission des compétences, tutorat/mentoring, dispositif spécifique pour les aidants... l'étendue des actions pour garantir l'employabilité des seniors sont nombreuses ! Mais peu d'entreprises se sont encore saisies du sujet. Car seuls **21% des dirigeants** interrogée déclarent avoir mis en place des actions spécifiques et **32% d'entre eux** souhaitent être accompagnés.

L'avis de l'expert : Richard Abadie, président de l'ANACT

L'allongement de la vie professionnelle devient **un sujet de plus en plus stratégique** pour les entreprises. « *Les entreprises doivent placer les conditions de travail, la santé, et le développement des compétences au cœur des dispositifs anticipant l'allongement de la vie professionnelle* », argumente Richard Abadie. S'il salue les actions menées, le président de l'ANACT déplore toutefois un certain **manque d'anticipation** : « *Il faut aider les entreprises à sortir d'une logique curative à court terme, pour développer des mesures préventives* ». Bref, il est temps de **changer de logiciel** si on veut mieux anticiper les enjeux liés à la gestion des âges !

[1] Étude de perception Harris Interactive pour Malakoff Médéric Humanis réalisée auprès de 1 003 salariés et 400 dirigeants d'entreprises privées ou publiques (hors fonction publique et éducation nationale) – du 14 février au 4 mars 2019

Pour découvrir le dossier complet de notre étude « allongement de la vie professionnelle, rendez-vous sur le site du comptoir de la nouvelle entreprise :

www.lecomptoirmm.com



Plan de formation UD FO 51 pour 2020

Formations animées par le C.F.M.S.

Semaine 7 : du mercredi 12 février au vendredi 14 février 2020

- Connaître ses droits 1 (15 places maximum) avoir effectué "Découverte"

COMPLET
Inscriptions closes !

Semaine 10 : du lundi 2 mars au vendredi 6 mars 2020

- Découverte de FO et moyens d'actions du syndicat (20 places maximum)

Semaine 14 : du lundi 30 mars au vendredi 3 avril 2020

- SSCT / CSSCT (15 places maximum) être membre du CSE-SSCT ou de la CSSCT

Semaine 47 : du lundi 16 novembre au vendredi 20 novembre 2020

- CSE (15 places maximum)

Semaine 49 : du lundi 30 novembre au vendredi 4 décembre 2020

- Découverte de FO et moyens d'actions du syndicat (20 places maximum)

En attente de confirmation du CFMS :

Semaine 26 : du lundi 22 juin au vendredi 26 juin 2020

- S'organiser (15 places maximum)

Semaine 38 : du lundi 14 septembre au vendredi 18 septembre 2020

- Connaître ses droits 2 (15 places maximum) avoir effectué "Connaître ses droits 1"





Stages « Sensibilisation »
Animés par l'équipe de l'U.D.
(20 places maximum)

Semaine 7 : lundi 10 et mardi 11 février 2020



Semaine 25 : lundi 15 et mardi 16 juin 2020

Semaine 42 : lundi 12 et mardi 13 octobre 2020

Session A.F.I.P. (pour les conseillers prud'hommes)

Semaine 41 : du lundi 5 au mercredi 7 octobre 2020

Vous pouvez demander les formulaires d'inscription correspondants à Barbara à :
barbarafo51@wanadoo.fr

Petits rappels d'ordre pratique :

- ✓ les inscriptions ne sont prises en compte qu'à réception du formulaire d'inscription complété et signé ;
- ✓ les formulaires d'inscription doivent parvenir à l'UD au moins 2 mois avant le début du stage ;
- ✓ une demande de congé de formation doit être adressée à l'employeur au moins 1 mois avant le début du stage ;
- ✓ sauf indication contraire de l'UD, il est recommandé de faire cette demande à l'employeur sans attendre de recevoir la confirmation par le CFMS ;
- ✓ en application de l'article L. 2145-6 du code du Travail, votre employeur doit vous maintenir votre salaire quand vous participez à une formation syndicale.



SPÉCIAL CONGRÈS

Cher(e)s camarades,

Vous ne l'ignorez sans doute pas, mais cette année 2020 verra se dérouler le 9 JUIN PROCHAIN, sur toute la journée, le congrès de l'Union Départementale des Syndicats de la CGT-FO de la Marne.

C'est un moment des plus importants dans la vie de notre organisation.

C'est le temps de la « respiration démocratique », indispensable à toute organisation.

C'est le temps du rapport moral, du compte-rendu de mandat.

Ce rapport écrit doit être réalisé statutairement pour le 9 mai 2020.

Ce rapport est donc le compte-rendu de mandat de la Commission Exécutive de l'UD (la CE qui est élue par les présents au congrès) et celui de la Secrétaire Générale élue par ladite CE, MAIS c'est aussi celui DES SYNDICATS ET SECTIONS QUI TEMOIGNENT, QUESTIONNENT, PROPOSENT ET S'ENGAGENT.

Sans cela, l'organisation ne serait qu'une coquille vide, une caisse de trésorerie, un espèce de mouvement sans organisation, juste là pour diriger, pour le pouvoir... Tiens, ça ressemblerait pas à ce que nous combattons ?

Ce rapport DOIT DONC ETRE ETABLI pour le 9 MAI afin de vous être soumis pour que VOUS, au sein de vos syndicats et sections, puissiez l'étudier et décider d'y apporter un vote favorable ou défavorable le 9 juin prochain lors du congrès.

Peut-être par contre ne savez-vous pas que, sur proposition de la Secrétaire Générale et à l'unanimité de la CE, un groupe de travail a été constitué sous mandat de la CE.

CHACUN D'ENTRE VOUS, QUE VOUS SOYEZ SECRETAIRE DE SYNDICAT OU « SIMPLE » ADHERENT, PEUT Y PARTICIPER.

CHACUN D'ENTRE VOUS, QUE CE SOIT POUR TRAVAILLER LA RESOLUTION QUI SERA SOUMISE AU VOTE DES CONGRESSISTES, POUR ACCUEILLIR LE PUBLIC, NOS INVITES ET NOS PARTENAIRES, POUR SERVIR AU BAR, POUR DECORER LA SALLE... PEUT ETRE ACTEUR DE NOTRE CONGRES.

Une première réunion a eu lieu. Un peu compliqué avec l'actu mais elle a pu avoir lieu quand même. Un planning* a notamment été élaboré. Ce dernier vise à vous permettre de rejoindre ce groupe de travail.

C'est possible pour chacun car cette participation est couverte par les dispositifs liés à la formation militante et syndicale.

Pour que l'UD soit le réel reflet des syndicats et sections qui la composent, la participation de chacun est indispensable. Que ce soit par l'envoi de photos de vos actions, d'une contribution vivement souhaitable au rapport moral, d'une aide le jour du congrès ou la veille pour préparer la salle, d'une candidature avec un mandat précis à la prochaine CE (mandat qui sera travaillé par le groupe de travail et soumis au vote de la CE), d'une participation au groupe de travail... .

En effet, je ne vous étonnerais pas en vous disant qu'à mes yeux, une de mes premières responsabilités est de faire vivre le syndicalisme porté par notre vieille organisation, le syndicalisme de la CGT-FO.

Libre, Indépendant, Organisé.

Sylvie SZEFEROWICZ

Secrétaire Générale

* Réunions de préparation du congrès (sur toute la journée, de 9 h à 16 h) :

- VENDREDI 31 JANVIER
- VENDREDI 28 FEVRIER
- VENDREDI 27 MARS
- VENDREDI 24 AVRIL
- VENDREDI 15 MAI
- VENDREDI 5 JUIN
- LUNDI 8 JUIN : PREPARATION DE LA SALLE
- MARDI 9 JUIN : **CONGRÈS**

NB :

Statutairement, les éventuelles propositions de modifications des statuts de l'UD doivent parvenir à l'UD au moins 3 mois avant le congrès, soit **AVANT LE 9 MARS**.

Les statuts seront remis sur demande.

De même, les candidatures aux instances doivent parvenir à l'UD **AVANT LE 9 MAI**.

Vous trouverez les formulaires de candidatures aux pages suivantes.

XXXIV^{ème} CONGRÈS DE L'UD FO DE LA MARNE
À REIMS, LE MARDI 9 JUIN 2020

Notre congrès départemental se tiendra le **MARDI 9 JUIN 2020** en salle Jean Jaurès de la Maison des Syndicats à Reims.

Outre discuter de l'action menée durant les dernières années et fixer les orientations, le congrès aura également à renouveler les instances de l'UD, à savoir :

- ⇒ **Une Commission Exécutive de 21 membres**
- ⇒ **Une Commission de Contrôle de 5 membres**
- ⇒ **Une Commission des Conflits de 5 membres**

Pour être recevables, les candidatures doivent être présentées par un syndicat régulièrement affilié à l'Union Départementale, et porter les signatures du secrétaire et du candidat.

Les candidatures à la Commission Exécutive devront parvenir à l'UD **AVANT LE 9 MAI 2020**, délai de rigueur, pour pouvoir être portées à la connaissance des syndicats.

Et les éventuelles propositions de modification de nos statuts doivent parvenir à l'UD **AVANT LE 9 MARS 2020**.

COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'UD
(21 postes à pourvoir)

Le syndicat FO de :

.....

Présente la candidature du camarade :

.....

À la Commission Exécutive de l'UD FO de la Marne

Date :

Signature du candidat :

Signature du secrétaire du syndicat :

À retourner PAR COURRIER **AVANT LE 9 MAI 2020** à : UD FO - BP 1440 - 51066 REIMS CEDEX

COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'UD
(5 postes à pourvoir)

Le syndicat FO de :

.....

Présente la candidature du camarade :

.....

À la Commission de Contrôle de l'UD FO de la Marne

Date :

Signature du candidat :

Signature du secrétaire du syndicat :

À retourner PAR COURRIER **AVANT LE 9 MAI 2020** à : UD FO - BP 1440 - 51066 REIMS CEDEX

COMMISSION DES CONFLITS DE L'UD
(5 postes à pourvoir)

Le syndicat FO de :

.....

Présente la candidature du camarade :

.....

À la Commission des Conflits de l'UD FO de la Marne

Date :

Signature du candidat :

Signature du secrétaire du syndicat :

À retourner PAR COURRIER **AVANT LE 9 MAI 2020** à : UD FO - BP 1440 - 51066 REIMS CEDEX

XXXIV^{ème} CONGRÈS DE L'UD FO DE LA MARNE
À REIMS, LE MARDI 9 JUIN 2020
de 8 h 30 à 17 h

Chaque syndicat FO se doit, sauf impossibilité, d'envoyer un ou plusieurs représentants au CONGRÈS de l'UNION DÉPARTEMENTALE.

Si vous utilisez vos heures de délégation, vous n'avez pas à fournir de justificatif à votre employeur.

Si vous disposez d'autorisations spéciales d'absence pour participer aux congrès syndicaux, demandez une convocation à l'UD à l'aide de la fiche ci-dessous, nous vous l'enverrons par retour.

Inscrivez-vous dès maintenant en renvoyant à l'UD la FICHE D'INSCRIPTION ci-dessous.

Les représentants ne sont pas limités en nombre de participants.

Nous ne pourrions pas assurer la restauration des camarades qui ne se seraient pas inscrits.

Les secrétaires de syndicat recevront prochainement les mandats dont un volet sera à retourner à l'UD pour pouvoir voter, lors du congrès, sur les rapports et résolution et pour l'élection des instances.

La présente fiche d'inscription ne sert qu'à l'organisation matérielle du congrès et non à la détermination des droits de vote.

FICHE D'INSCRIPTION(S)

Le SYNDICAT ou la SECTION SYNDICALE FO de :

.....

sera représenté(e) par les camarades suivants au congrès de l'UD FO de la Marne :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Nombre total de repas à réserver :

Nous avons besoin d'une convocation spéciale : OUI NON

À retourner par courrier à : UD FO - BP 1440 - 51066 REIMS CEDEX ou par mail : udfo51@force-ouvriere.fr

PRÉPARER 2020 ET EXERCER EFFICACEMENT SON RÔLE ÉCONOMIQUE

Voilà, nous y sommes. Tout le monde va démarrer 2020 en CSE.

Après avoir passé, pour grand nombre d'entre vous, l'année à organiser le fonctionnement à venir du CSE, il vous faut maintenant vous lancer concrètement.

Que ce soit pour les élus qui avaient d'anciens mandats ou pour les nouveaux élus qui débutent, le premier conseil, qui semble toujours une évidence mais dont l'épreuve des faits démontre la nécessité de le marteler encore, c'est de se former. **Se former si on est nouvel élu** : pour savoir, pour comprendre, pour mettre en place une stratégie d'action. **Se former si on est ancien élu** : parce que les changements de législation se sont accélérés ces dernières années ; parce que les moyens alloués sont réduits, il faut gagner en efficacité, apprendre à prioriser.

Ensuite, il faut utiliser les outils à disposition. Et nous ne le dirons encore une fois jamais assez, le premier outil ce sont les consultations.

Sauf négociation différente, la législation organise **3 temps forts dans l'année** : la situation économique et financière, les orientations stratégiques et la politique sociale. De nombreuses choses ont été dites sur le contenu de ces consultations. Notre propos ici n'est pas de faire une liste à la Prévert de leur contenu mais de comprendre les enjeux.

Il s'agit du terrain avec lequel vous allez exercer votre rôle économique. Ce sont ces consultations qui, a minima, vont vous donner des informations factuelles et objectives qui vous permettront d'anticiper les projets de votre direction.

Premier point : s'il appartient à la direction de mettre en place ces consultations, nous ne pouvons que vous conseiller **d'être force de proposition et de vous mettre autour de la table avec votre direction pour organiser votre calendrier 2020 et déterminer les périodes pour réaliser correctement ces consultations.**

Deuxième point : le temps joue globalement contre vous. **Si les délais de rendu d'avis se négocient, à défaut d'accord, ceux qui s'appliquent sont de seulement un mois, au mieux deux avec la désignation d'un expert.** Et bien justement, **anticipez cette aide précieuse, n'attendez pas que la consultation démarre pour choisir l'expert qui va vous accompagner.** Travaillez avec lui pour définir la stratégie adéquate et garantir ainsi au maximum la qualité des informations de cette consultation au moment de rendre votre avis.

Troisième point : de la qualité des avis que vous allez rendre dépendra la crédibilité que vous aurez auprès des salariés qui vous ont élus. En effet, **il ne s'agit pas de rendre un simple avis favorable ou défavorable ; il s'agit de le motiver, de l'argumenter, de l'expliquer car il servira par la suite.** Soit vous aurez pu **acter un engagement de votre direction**, soit vous aurez au moins pu **alerter une direction** qui ne veut pas entendre les conséquences risquées de certaines de ses prises de décision.

Quatrième point : **L'expert est un professionnel qui va vous faire gagner cette crédibilité, mais également du temps.** Il va savoir quels documents demander, quels éléments analyser, quelles questions poser et quelle conclusion en tirer avec les risques et les opportunités identifiés et les points à suivre. **Si le législateur a prévu le financement de ce recours à l'expert par l'employeur ce n'est pas pour rien, c'est parce qu'il sait que les élus du CSE ont besoin de cette aide pour les mettre à un pied d'égalité avec la direction.**

Tous les CSE, quelle que soit leur taille, ont droit de recourir à un expert, ne vous en privez pas !

Go 2020 !



Sylvie VERCLEYEN
Expert-comptable associé

Nous restons à votre écoute pour échanger avec vous sur le sujet,
contactez-nous !



Emmanuelle COUCHON
Directrice de Mission

Actions UD



C'est un fait que nul ne peut occulter : dans toute la Marne, la mobilisation est des plus massives et à l'image de ce qui se passe dans tout le pays (et ce depuis plus d'un an).

Les « records » de 1995 sont battus et notre organisation, la CGT-FO, est présente, et même, bien présente ;

INCONTOURNABLE !

Incontournable, parce que seule organisation indéniablement militante, libre et indépendante, ancrée sur la défense exclusive des intérêts des travailleurs.

Alors OUI, plus que jamais, il nous faut tenir, poursuivre et amplifier cette résistance pour laquelle, comme portée en avril 2018 à Lille, nous avons été mandatés et pour laquelle nous œuvrons.

À la provocation faite en utilisant la résonance médiatique de vœux indignes de la part de celui qui devrait porter les valeurs du pays des droits de l'Homme, du pays des lumières, répond plus forte la volonté de reconquérir nos droits collectifs.

Alors MERCI, merci pour toutes les actions menées (GREVE - tractages - AG - barbecue - manifs - blocages...).

Mais l'activité est telle (sans même parler des élections CSE) qu'il est impossible de tout mettre ici dans ce magazine.

En effet si le sujet des retraites est des plus présents, les militants n'en oublient pas pour autant les revendications sectorielles.

Ainsi, et en m'excusant par avance vis-à-vis de tous ceux que je vais oublier de citer, des revendications sectorielles ont été portées par nos camarades de Carrefour Cernay (article de L'Union du 13 décembre 2019 reproduit en page suivante), des hospitaliers, des pompiers, de la ville de Reims, de l'ARADOPA, de DELPHARM, de la SPE, de la police municipale de Reims et des écoles, de la DGFIP... .

.../...

Alors n'hésitez pas et allez retrouver tout cela sur votre site (udfo51.com) ou votre page Facebook (UD FO MARNE) et dans le cadre du congrès, au-delà des interventions des uns et des autres, un projet de diaporama est en cours de travail. SURTOUT pensez à faire des photos et à nous les envoyer à l'adresse suivante : udfo51@force-ouvriere.fr.

Ce qui est désormais une certitude, c'est que partout où nous sommes présents et où nous faisons vivre notre mandat, la clarté et la cohérence des orientations et fondamentaux de la CGT-FO sont là ; nos résultats électoraux sont là.

Un seul mot donc : BRAVO. Bravo à vous tous, militants, mandatés ou pas, mais d'abord et avant tout, militants, pour le travail accompli quelque soit les obstacles rencontrés.

Nos AG en témoignent, il y a aussi « quelque chose » qui se passe à FO.

Ce « quelque chose » c'est vous.

MERCI.

12

REIMS ET SA RÉGION

VENDREDI
13 DÉCEMBRE 2019

SOCIAL

Barrages filtrants devant Carrefour

REIMS Hier matin, les salariés du magasin Carrefour Reims Cernay étaient en grève. Des barrages filtrants ont été installés à l'entrée du parking et dans l'hypermarché.

Is ont quitté Drancy vers 4 heures du matin ce jeudi 12 décembre. Marie, Jocelyne, Kadiati, Micheline, Mohamed et Abdel ont pris la route pour venir passer la journée à Reims, aux côtés de leurs collègues en grève. « On est venus les soutenir. Ils dénoncent des conditions de travail déplorables. Ce matin, par exemple, il n'y avait que 30 personnes pour ouvrir le magasin. Ce n'est pas possible. Nous, à Drancy, l'hyper est plus grand, mais nous sommes 200 à l'ouverture », explique Abdel, un mégaphone sous le bras, d'où s'échappe la fameuse chanson « On lâche rien », du groupe HK et les Saltimbanks, devenue l'hymne des manifestations.

« Ce n'est pas normal que les employés soient obligés de faire deux fois plus de boulot », poursuit Jocelyne, assise comme d'autres grévistes sur des Caddies renversés devant l'entrée de l'hypermarché Carrefour Reims Cernay. « On laisse rentrer les gens, sinon c'est illégal comme vient de me le rappeler un huissier, mais on leur explique les raisons de ce blocage », précise Bryan Byczek, délégué syndical Force Ouvrière.

«Après toutes ces années d'alerte, nous ne sommes toujours pas entendus. Y'en a marre de ces baisses d'effectifs et des plans sociaux déguisés»
Bryan Byczek, FO

Environ 80 personnes sont mobilisées, certaines depuis 5 heures du matin, bien avant l'ouverture des portes de l'hyper. Des barrages filtrants ont aussi été installés à l'ex-



Journée de blocage hier au Carrefour Reims Cernay. Christian Lantenois

térieur, bloquant l'accès au grand parking principal. Les raisons de cette grève ? « Ceci est dû au manque de réactivité, et ce depuis des années, des différentes directions qui se sont succédé en magasin, des directeurs régionaux et de la direction nationale, déplore le syndicaliste. Nous n'avons de cesse de les avertir des conditions

de travail déplorables, du manque de personnel, des moyens matériels manquants ou défectueux, des risques psycho-sociaux engendrés par toutes ces conditions... Après toutes ces années d'alerte, nous ne sommes toujours pas entendus. Y'en a marre de ces baisses d'effectifs et des plans sociaux déguisés. L'an dernier, notre effectif était de 210

équivalents taux complet. Après un plan de départ volontaire et une rupture conventionnelle collective, il est aujourd'hui de 180. Ça a forcément des répercussions sur le travail de tous les jours. On a 15% d'absentéisme, mais ça n'inquiète personne... » Son voisin enchaîne : « Les gens n'ont plus le temps de faire leur propre travail, on leur de-

DES CLIENTS SURPRIS MAIS COMPRÉHENSIFS

En ce début de matinée, les clients sont peu nombreux. Il y a ceux qui ont fait demi-tour à la vue des barrages filtrants. Et ceux qui ont réussi à trouver une place de stationnement sur l'unique parking disponible près de la station-service. Comme Sandrine, 46 ans, qui soutient la grogne : « À un moment, c'est malheureux, mais il faut bloquer pour se faire entendre. » Et tant pis si elle a dû marcher un peu, « c'est pas grave, si c'est pour qu'ils obtiennent quelque chose. » « On est surpris, confie un couple d'octogénaires, mais on les comprend s'ils ne sont pas satisfaits. » Quelques-uns râlent, d'autres sont imperturbables : « Je ne me sens pas concernée, balance Aline, 36 ans. Ça ne me dérange pas tant que je peux faire mes courses. Ils ont le droit de manifester. » Ça ne se boucule pas dans les rayons

mande de faire celui de leur voisin en plus... »

Il y a aussi les non-grévistes qui ne tiennent pas à s'exprimer et ceux comme Andréa, salarié en contrat étudiant, qui « ne se sent pas impliqué », de par son statut, « mais je comprends. En revanche, il y a des façons de le faire... Quand je suis arrivé ce matin, certains grévistes ont sifflé. Des salariés ont été insultés. Il faut respecter ceux qui veulent travailler. » Contacté, Lionel Mercier, directeur de l'hypermarché, n'a pas souhaité s'exprimer personnellement. « La direction est à l'écoute des revendications dans un souci de préserver la qualité du dialogue social », nous a fait savoir dans la journée le service communication de l'en-seigne. ■ ALICE RENARD

Le groupe Up, une coopérative historique et un acteur engagé

LE GROUPE UP, NOUVEAU NOM DU GROUPE CHÈQUE DÉJEUNER, REPOSE SUR UNE ENTREPRISE AU STATUT PARTICULIER, UNE SCOP (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE).

Le groupe Up défend quotidiennement les valeurs du mouvement coopératif, valeurs partagées avec les Organisations Syndicales : démocratie, solidarité, responsabilité, pérennité, transparence et indépendance.

Le groupe Up est devenu en 2017 la première SCOP de France par le chiffre d'affaires. Cette SCOP créée en 1964 s'est construite grâce à l'engagement syndical de militants FO, au premier rang desquels George RINO,

Président fondateur du Groupe. Le Groupe est progressivement passé d'une entreprise mono-produit, avec le **chèque déjeuner**, dans un seul pays, la France, à un groupe de 3 400 salariés présent dans 19 pays.

Le groupe Up a beaucoup diversifié ses activités répondant ainsi aux évolutions des besoins économiques et sociaux des salariés et des citoyens. De nouvelles solutions autour de la culture, des services à la personne et plus récemment pour les comités d'entreprise ont été imaginées et développées.

Le capital de l'entreprise est détenu à 100% par les salariés coopérateurs de la maison-mère qui élisent un conseil d'Administration pour gérer démocratiquement l'Entreprise. Tous les salariés coopérateurs

sont impliqués, tant dans l'élaboration de la stratégie, le développement des métiers et solutions que le groupe déploie que dans la gestion et le fonctionnement quotidien de l'entreprise.

Ce modèle de gouvernance garantit la **pertinence à long terme des décisions** et associe directement les collaborateurs à la réussite de l'entreprise. Les réserves financières impartageables induisent une **vision non-spéculative de l'entreprise** et garantissent l'indépendance et la pérennité du groupe Up. Ce modèle, source de performance, fait du groupe Up un **acteur différent des autres sur son secteur**.

Pour en savoir plus sur le groupe Up : www.up.coop

LES SCOP : UN MODÈLE D'ENTREPRISE DÉMOCRATIQUE TROP PEU CONNU

Les SCOP représentent aujourd'hui 55 000 salariés en France pour près de 3000 entreprises.*

C'est encore trop peu mais c'est déjà beaucoup ! D'autant que la croissance du nombre de SCOP est très forte depuis plusieurs années, près de 5% par an depuis 2008 alors que la France n'arrive pas à sortir durablement de la crise économique.

Qu'elles soient le fruit d'une lutte sociale (17 % des nouvelles SCOP) souvent douloureuse (Scop-TI, La Belle Aude, les Ateliers, Eurofence...); qu'elles soient des créations (52 %), des transformations (11 %), des transmissions d'entreprise en bonne santé (20 %) ou qu'elles soient des entreprises plus anciennes, les SCOP représentent malgré tout un modèle trop peu connu.*

Pourtant, le fait que des salariés, face à des pressions extérieures parfois très importantes, décident de s'engager pour s'inventer un avenir en commun n'est pas anecdotique. Et le potentiel en termes de maintien ou de création d'emplois

est considérable, surtout quand on sait que de nombreuses entreprises mettent la clé sous la porte lors du départ à la retraite de leur dirigeant et qu'aucune solution de reprise par les salariés n'a été imaginée.

Ainsi, 10 % des entreprises à céder ferment chaque année faute de repreneur et le départ à la retraite du dirigeant est la cause d'une cession sur deux.

Ce n'est donc pas surprenant de retrouver, derrière les projets qui aboutissent, des militants syndicaux, très souvent FO (l'entreprise Eurofence en Haute-Marne en est un très bon exemple), pour construire collectivement des projets d'entreprises qui répondent à leurs exigences, à leurs revendications et à leur volonté de donner du sens à leur travail.

Pour en savoir davantage, rendez-vous sur le site de la CGSCOP :

www.les-scop.coop

*Source : Confédération Générale des Scop - chiffres 2016.



partenaire de **FO**
depuis 1964

Scannez ce QR Code
pour découvrir
le Blog de la communauté Up

We are up



DÉCLARATION FO au Conseil de la CPAM de la Marne
du 16 Décembre 2019

Monsieur Le Directeur,
Monsieur Le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,
Mesdames, Messieurs les Représentants du personnel,
Mesdames, Messieurs,

Les alertes de Force Ouvrière, répétées depuis l'existence même des LFSS et accentuées ces dernières années sont en train de se réaliser : la fiscalisation du financement de la Sécurité sociale conduit à son étatisation et ainsi à une gestion sujette aux aléas politiques et non aux besoins des assurés sociaux. La Sécurité sociale est de nouveau dans le rouge, au plus haut d'un cycle économique morose.

Ce sujet nous l'évoquions déjà dans notre déclaration lors du conseil de l'an dernier à la même époque.

Pour rappel, la loi de financement pour 2018 prévoyait un excédent du régime général en 2019 de 3,5 milliards d'euros et 6,6 milliards en 2020. Désormais, les comptes de la sécurité sociale afficheront un déficit de 5,1 milliards d'euros en 2020.

Les règles de financement et de gestion doivent revenir à ce qui fonctionne, ce qui assure la pérennité et stabilité : les cotisations sociales. Il est urgent de prémunir notre modèle social de la crise à venir.

Au contraire, est à l'œuvre effectivement une transformation de notre modèle social, et les Ministres l'ont qualifié à l'occasion de la présentation du PLFSS. À notre système qui mettait en musique la maxime « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins » est substitué un autre système, une autre maxime : « chacun contribue à hauteur de ses devoirs, et bénéficie à hauteur de ses droits » ! Pour Force Ouvrière, cette nouvelle maxime est très explicite : l'universalité des droits est un leurre, il s'agit bien au contraire de leur individualisation, assortie d'obligations intrusives visant – non pas la solidarité par la contribution au système, mais la conformité des personnes à un comportement décidé par l'État. Jamais cette maxime ne pourra autant bafouer les principes, fondamentaux et réels en droits, de liberté, d'égalité et de solidarité.

Cette mauvaise gestion a déjà des conséquences sociales : l'austérité demeurant l'autre règle de gestion pour les gouvernements successifs, les personnels des caisses en paient un prix de plus en plus fort, peut-être plus encore, si le projet à paraître de fusion de caisses en inter-régime se concrétise !

Force Ouvrière s'est toujours montrée très critique envers les règles de gestion que l'étatisation induit, dont aujourd'hui l'ampleur et les effets néfastes ne peuvent être démentis.

Au niveau de la CPAM de la Marne, nous ne pouvons que constater les budgets contraints, voire en baisse, cadrés par le national.

Pour conclure, nous saluons le travail et la fibre sociale des personnels de la Caisse de la Marne, qui assurent leurs missions quotidiennes de plus en plus importantes, et ce, malgré les difficultés rencontrées.

Nous votons contre le budget 2020.

Nous vous remercions de votre attention.

(Délégation FO au Conseil de la CPAM : Francis DIRNAY et Christine AUGER titulaires, Tiphonie LAUTOAT et Dominique MASSONI suppléants)

APRÈS-MIDIS DÉBAT À VENIR

Votre UD continuera en effet à vous proposer d'autres « après-midis débat » en 2020 sur des thèmes qui colleront à l'actualité :

- ⇒ Une série de 3 réunions d'information « spécial retraite » avec l'AG2R dont 2 au 1^{er} semestre : les mardis **28 JANVIER** et **28 AVRIL** de 14 h à 17 h
- ⇒ Groupe Legrand : « le CSE, et maintenant ? », le jeudi **27 FÉVRIER**
- ⇒ D'autres thèmes vous seront également proposés en partenariat avec Syncea, Technologia...

FO **9 JANVIER**
RETRAITES

**SOUTENIR ET
AMPLIFIER
LA GREVE**

**DETERMINEES
POUR GAGNER**